



Centrales Villageoises de la Région de Condrieu

CVRC SAS à capital variable de 90 200 €

Siège social : Mairie, 450 rue des Champs Blancs - 69 420 LES HAIES

N° SIRET 794 445 288 00028 RCS Lyon

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21/04/26 à 19 heures, les associés de la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu (CVRC) au capital variable de 90 200 euros, dont le siège social est Mairie, 450 rue des champs blancs 69420 LES HAIES se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation par messagerie électronique dans la salle du Conseil de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) à Pélussin 42410.

Feuille de présence et invités :

L'assemblée est présidée par Odile DELORME, Présidente de la SAS CVRC.

Sophie BADOIL est désignée comme secrétaire de séance.

Les actionnaires présents et/ou représentés ont signé la feuille de présence gérée par Danielle VACHON.

La Présidente communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte :

Nombre d'actionnaires présents : 29

Nombre d'actionnaires représentés : 57

Total : 86 votants (sur 224 actionnaires au 20 avril 2026)

A noter que de nombreux élu.e.s sont retenu.e.s dans des Conseils après les élections municipales (VCA, SYDER...). La Présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut donc délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Rappel de l'ordre du jour :

La Présidente remercie les présents, et rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rappel du fonctionnement de la CVRC
- Présentation du rapport d'activités et du rapport de gestion 2025
- Vote des rapports d'activités et de gestion
- Perspectives d'avenir 2026/2027
- Vote sur les résolutions de la SAS CVRC, dont affectation du bénéfice.

Elle précise que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Synthèse des rapports et échanges :

La Présidente remercie les participant.e.s et les membres bénévoles du Conseil de Gestion, ainsi que le Président de la CCPR, le Président du Parc du Pilat, les élu.e.s de Condrieu, Trèves et les Haies, ainsi que les représentant.e.s du réseau des Centrales Villageoises (Association, CVPM et Pilat Watt).

Pour la société citoyenne SAS CVRC, l'année 2025 a été marquée par une belle dynamique et des réalisations exceptionnelles depuis sa création en 2013 :

- Une accélération des installations photovoltaïques grâce à toute l'équipe de bénévoles et à Tim BODO, embauché grâce au soutien de la CNR, de la CCPR et de la Maison des Services à Pélussin.
- Le développement de 5 nouvelles toitures publiques équipées en panneaux photovoltaïques fabriqués en France : 3 installations à Trèves et 2 à Pélussin, pour 200 K€ d'investissements.
- Une production d'électricité en auto-consommation collective patrimoniale à Trèves, et la CVRC lauréate du Concours Plan Climat de Vienne Condrieu Agglomération.
- Du conseil aux particuliers, la commande groupée de kits solaires, des animations scolaires qui seront développées à partir de sept 2026, grâce à une convention signée avec Nature en Mont Pilat.
- Suite à l'appel de fonds 2025, un capital social de plus de 90 000 € et des capitaux propres qui représentent 38% du Bilan comptable, un atout pour les emprunts bancaires.
- Le soutien financier aux projets sous forme Compte Courant d'Associés, par les Clubs d'Investisseurs Solidaires du Pilat, la SEM'SOLEIL et le SYDER.
- Un bénéfice net comptable de 7 860 €, que l'Assemblée décide d'affecter en Réserve Légale (1200€) et en Autres Réserves (6 660 €).
- Des résultats financiers positifs qui ont permis à l'Assemblée de voter une augmentation de la prime d'émission, soit une part sociale à 68 €, revalorisée de 36% depuis la création en 2013.
- Fin 2025, la société citoyenne compte 224 actionnaires (dont 28 nouveaux souscripteurs), 13 bénévoles et un salarié, une équipe compétente et motivée qui met en œuvre les décisions prises lors de l'Assemblée des actionnaires.
- Malgré des perspectives très difficiles pour toute la filière photovoltaïque, la SAS CVRC décide de poursuivre ses projets en autoconsommation collective en rive droite du Rhône (VCA69 et CCPR) ainsi que sur le secteur Gier-Pilat grâce à un groupe de citoyens motivés.

VOTE DES RESOLUTIONS :

Première résolution :

Après avoir lu le **rapport de gestion et le rapport sur l'activité** de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, **l'Assemblée les approuve** tels qu'ils ont été présentés.

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Après avoir constaté pour l'exercice 2025 un **bénéfice net comptable de 7 860 €**, l'Assemblée décide d'affecter **1 200€ en Réserve Légale et 6 660 € en Autres Réserves**.

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée approuve les **investissements pour équiper de nouvelles toitures en 2026-2027 et développer l'auto-consommation collective d'énergie** : en rive droite du Rhône sur Vienne Condrieu Agglomération, sur le Pilat Rhodanien et le **secteur Gier Pilat**, pour un montant maximum de 200 K€.

Elle donne pouvoir à la Présidente assistée du Conseil de Gestion, dans les conditions fixées par l'article 17 des statuts, d'engager les dépenses associées.

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Pour financer ces nouveaux investissements, l'Assemblée autorise la Présidente, assistée du Conseil de Gestion, d'élaborer un **plan de financement optimum** : augmentation de capital, Comptes Courants d'Associés (CCA), emprunts bancaires. L'Assemblée autorise le Conseil de Gestion à souscrire des CCA et des emprunts bancaires en fonction du plan d'affaires.

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée valide la **cotisation annuelle groupée** à l'Association Centrales Villageoises et à Energie Partagée.

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée donne pouvoir à la société, représentée par sa Présidente, assistée du Conseil de Gestion, de racheter les actions souscrites depuis au moins 5 ans au capital de la SAS CVRC. Sur demande des actionnaires et après validation du Conseil de Gestion, elles seront rachetées par la SAS CVRC à une **valeur de 68 €, soit une progression de 36%** depuis la création de la société citoyenne (valorisation moyenne de 2,42%/an).

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

Le Conseil de Gestion de la SAS CVRC est composé de 6 membres bénévoles : Odile DELORME (Présidente), Patrick LEBLANC (Vice-Président), Danielle VACHON, Sophie BADOIL, Vincent BRACCO, Hervé CUIILLERON avec l'appui des personnes ressources : Claude BONNEL, Philippe BAUP, Fabien BROSSET, et Thomas ROCHON.

Conformément à l'article 19 des statuts et à la règle de renouvellement par tiers du Conseil de Gestion, 2 personnes sont démissionnaires : Danielle VACHON et Hervé CUIILLERON.

L'Assemblée a reçu la candidature au **Conseil de Gestion** de : Danielle VACHON, Hervé CUIILLERON et Claude BONNEL ;

et comme **personnes ressources** : Philippe BAUP, Fabien BROSSET, Erik CHAPELLE, Jean-Pierre GELAS, Thomas ROCHON et Maxime DARNON.

L'Assemblée approuve pour un an les membres titulaires du Conseil de Gestion, les personnes ressources, et la réunion de groupes de travail thématiques, selon les projets et les besoins.

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir pris acte des conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux statuts, pour servir et valoir ce que de droit.

- ▶ Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

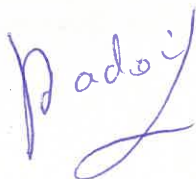
En conclusion, l'Assemblée applaudit les intervenants et tous les membres actifs de la CVRC.

La Présidente remercie tous les participants, ainsi que la CNR et de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour leurs soutiens.

La séance est levée à 21h05 pour échanger autour d'un buffet de produits fermiers locaux.

Fait à CONDRIEU, le 24/04/26

La secrétaire de séance :
Sophie BADOIL



La Présidente de la SAS CVRC :
M. Odile DELORME

